

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 12 février 2024**

**Délibération n° CP-2024-2968**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vernaison

Objet : Pacte de cohérence métropolitain - Projet de territoire de la Conférence territoriale des Maires (CTM) Lômes et Coteaux du Rhône - Axe n° 4 : trame verte et bleue - Etudes pré-opérationnelles pour la requalification de la place du 11 Novembre 1918 et du 8 Mai 1945 - Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (CTMO) avec la Ville de Vernaison

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. R. Debû, Mme H. Duvivier Dromain, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme C. Brossaud), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), M. R. Marion (pouvoir à Mme V. Brunel).

**Commission permanente du 12 février 2024****Délibération n° CP-2024-2968**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vernaison

Objet : Pacte de cohérence métropolitain - Projet de territoire de la Conférence territoriale des Maires (CTM) Lômes et Coteaux du Rhône - Axe n° 4 : trame verte et bleue - Etudes pré-opérationnelles pour la requalification de la place du 11 Novembre 1918 et du 8 Mai 1945 - Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (CTMO) avec la Ville de Vernaison

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 24 janvier 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération de requalification de la place du 11 Novembre 1918 et du 8 Mai 1945 à Vernaison est inscrite dans le projet de territoire de la CTM Lômes et Coteaux du Rhône, approuvé par délibération du Conseil n° 2022-1397 du 12 décembre 2022, dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain.

**I - Contexte**

La Commune de Vernaison souhaite requalifier la place du 11 Novembre 1918 et du 8 Mai 1945. Cette volonté s'inscrit dans une démarche plus globale de maîtrise du développement urbain, de renforcement de l'attractivité du centre-ville et de valorisation de la qualité du cadre de vie.

La ville a engagé une réflexion sur l'ensemble du centre-ville dès 2020. En 2022, une étude de mise en valeur du centre-ville a été réalisée avec l'appui d'une agence d'architecture et d'urbanisme. Ce travail a permis d'établir un état des lieux et de définir un schéma directeur à long terme pour dessiner l'avenir de la commune. Cette feuille de route a été partagée avec les partenaires et les citoyens.

Par la suite, afin d'approfondir le travail déjà amorcé, un partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon est né. Plusieurs ateliers de concertation avec les habitants ont été organisés. Un certain nombre de constats ont été partagés, et particulièrement celui d'une envie collective de requalifier la place du 11 Novembre 1918 et du 8 Mai 1945 et de rechercher un apaisement des voiries en général. Des principes d'aménagement de l'espace public ont été esquissés sur la place et ses abords, et des aménagements temporaires ont été testés.

La place du 11 Novembre 1918 et du 8 Mai 1945 est une dépendance du domaine public routier métropolitain.

Sa requalification s'inscrit dans le projet de CTM Lômes et Coteaux du Rhône, qui est la déclinaison concrète et opérationnelle du pacte de cohérence métropolitain, sur lequel la Ville de Vernaison et la Métropole se sont engagées sur des objectifs partagés et, notamment, pour ce qui concerne ce projet :

- la revitalisation des centres-bourgs,
- le développement des modes actifs, l'amélioration de la marchabilité et de la cyclabilité, l'apaisement des voiries,

- le développement de la trame verte et bleue, d'une ville végétalisée, perméable et adaptée aux enfants et aux familles.

L'opération vise à requalifier la place actuellement très minérale, en développant des espaces perméables et plantés, pour en faire un espace agréable de déambulation et de repos au cœur du centre-ville. Elle s'accompagnera d'une réflexion sur les usages actuels : emprise du marché forain, espaces dédiés au stationnement automobile.

Les objectifs environnementaux sont d'améliorer la présence de la nature en ville, lutter contre les îlots de chaleur, lutter contre les risques d'inondation et de pollution par une meilleure infiltration des eaux pluviales.

Les objectifs urbains sont d'embellir l'espace public par le végétal et le traitement des sols.

La Ville de Vernaison et la Métropole ont décidé de programmer ensemble la requalification de la place du 11 Novembre 1918 et du 8 Mai 1945 et ont inscrit ce projet dans l'axe n° 4 trame verte et bleue du projet de territoire du volet n° 2 du pacte de cohérence métropolitain 2021-2026.

## II - CTMO

### 1° - Enjeux et objectifs

Compte tenu des réflexions déjà pilotées par la Ville, il a été convenu entre les parties que les études de conception de ce projet seraient réalisées par la Ville de Vernaison à laquelle la Métropole confie la maîtrise d'ouvrage de celles-ci.

Ainsi, la Métropole et la Ville de Vernaison seront liées par une CTMO désignant la Ville comme maître d'ouvrage de ces études de conception, conformément aux dispositions de l'article L 115-2 du code de la voirie routière.

### 2° - Dispositions financières

Le montant global des études pré-opérationnelles de requalification de la place du 11 Novembre 1918 et du 8 Mai 1945 à Vernaison est estimé à 55 000 € TTC.

La totalité de ces dépenses sera prise en charge par la Métropole.

Les études doivent démarrer début 2024 pour une durée prévisionnelle d'environ huit mois ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve :

a) - le programme des études de conception du projet de requalification de la place du 11 Novembre 1918 et du 8 Mai 1945 à Vernaison, inscrit dans les opérations de végétalisation des espaces publics, axe n° 4 trame verte et bleue, volet 2 du pacte de cohérence métropolitain,

b) - la CTMO à passer entre la Métropole et la Ville de Vernaison.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie mis en place à partir de l'autorisation de programme études 2024 pour un montant de 55 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 55 000 € en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 0P09O9840.

**4° - La somme** à payer en investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 20, pour un montant de 55 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 13 février 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240212-315495-DE-1-1 Date de télétransmission : 13 février 2024 Date de réception préfecture : 13 février 2024
---